Licence ANSO

24 janvier 2022

# LICENCE ANSO ET VIGIE TRAFIC

La création d'une licence spécifique Vigie Trafic est validée :
FO se félicite que l'administration ait enfin répondu favorablement à sa demande faite dès la première réunion du GT. Il faut dorénavant avancer sur les 2 projets de licences.

Lors des deux derniers GT, portant exclusivement sur la licence VT, les discussions se sont éternisées sur les exigences européennes en langue anglaise. Il est désormais acté que le niveau opérationnel exigé correspondra aux niveaux OACI (4, 5, 6). Les niveaux d'anglais européens (AI, …, C2), un temps évoqué par l'administration, ne font plus partie des discussions.

Lors de ce dernier GT, FO a demandé, qu'une fois pour toute, la DSNA clarifie sa position sur la granpérisation. Le flou est ainsi encore entretenu sur la situation des collègues TSEEAC de Roissy qui n'auront pas validé le niveau 4 à la date du 20 mars (Date de mise en œuvre de la réglementation européenne). L'administration ne donne toujours pas de précision sur le temps accordé à ces collègues pour leur permettre d'atteindre le niveau 4. FO demande, qu'enfin, cette situation soit clarifiée et souhaite que le temps nécessaire leur soit laissé afin qu'ils puissent se former.

FO maintient sa demande de grandpérisation qui lui semble être une juste reconnaissance du professionnalisme des agents et CDQ de la Vigie Trafic.

En ce qui concerne la prorogation des niveaux 4 et 5, FO s'inquiète du manque d'empressement de la DSNA de faire entrer les TSEEAC de Roissy dans un PIFA. FO reste attaché au principe de la formation continue qui permet un maintien des compétences acquises sur une carrière. FO demande qu'une évaluation soit mise en place à la Vigie Trafic sur le même modèle que les ICNA de CDG pour répondre aux exigences des tests :

**PIFA + EVALUATION = TEST**

FO se félicite que sa demande de création d'une licence spécifique à la vigie trafic ait été écoutée.
Pour autant la question du niveau linguistique exigé à sa mise en œuvre le 20 mars n'est pas tout à fait réglée.
FO maintient sa demande d'une « grandpérisation » et que, dans tous les cas, une formation type PIFA soit mise en place ainsi qu'une évaluation sur position comme celle pour les contrôleurs.


Force Ouvrière — DSAC/SO — Aéroport bloc technique — TSA 95003 — 33688 Mérignac CEDEX
Tél : 05 57 92 84 86